



# École d'arts du Choletais

Impasse des Charuelles 49300 Cholet

02 72 77 23 40

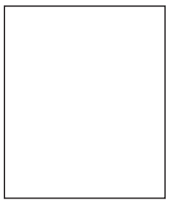
ÉCOLE D'ARTS  
DU CHOLETAIS

ecoledart@choletagglomeration.fr

## 2026 / 2027

inscription

réinscription



### COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

nom \_\_\_\_\_

prénom \_\_\_\_\_ date de naissance | | \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

tél domicile \_\_\_\_\_ tél travail \_\_\_\_\_

tél portable élève majeur \_\_\_\_\_

courriel (élève majeur) \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT LÉGAL / PARENT OU TUTEUR

nom \_\_\_\_\_

prénom \_\_\_\_\_ date naiss. | | \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

c. postal \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

tél portable \_\_\_\_\_ tél trav \_\_\_\_\_

courriel \_\_\_\_\_

#### Lycées - Option Arts Plastiques

- Lycée Jeanne Delanoue
- Lycée Champ-Blanc
- Lycée Julien-Gracq
- Lycée Renaudeau
- Lycée Europe
- Lycée de la Mode
- Lycée Ste-Marie

#### Classes CHAAP

- 6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup> Collège N.-D. du Bret.
- 6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup> Collège République

## LISTE DES ATELIERS Cocher les cases correspondant à/aux (l')atelier(s)

### Enfants

#### 6 / 8 ans Bricolage / Modelage d'1h

mercredi 13h45-14h45

#### 7 / 8 ans Cours pluridisciplinaire d'1h15

mercredi 9h -10h15

mercredi 14h-15h15

samedi 9h-10h15

#### 9 / 10 ans Cours pluridisciplinaire 1h30 ou 1h

lundi 17h30 -18h30  mar. 17h-18h30

mer. 13h30 -15h  mer. 15h-16h30

sam 9h-10h30

### Pré-ados 11 / 13 ans Cours d'1h30

#### Pluridisciplinaire

mardi 17h - 18h30

samedi 9h - 10h30

#### Modelage / Céramique

mercredi 16h45 - 18h15

#### Atelier Arts graphiques

lundi 17h15 - 18h45

#### Dessin / B.D. / création numérique

mercredi 15h15 - 16h45

#### Dessin, couleur & maquette

mercredi 15h30 - 17h

#### Dessin couleur Cours d'1h30

mardi 17h15 - 18h45

### Adolescents 14 / 18 ans

Cours de 2h

#### Dessin

samedi 10h30 - 12h30

#### Volume / Céramique

samedi 10h30 - 12h30

#### Dessin / Design / Architecture

mercredi 17h - 19h

#### Dessin / peinture

mercredi 17h -19h

#### Bande dessinée / création numérique

mercredi 17h - 19h

#### Atelier images animées

samedi 10h30 - 12h30

### Adultes

#### 1<sup>e</sup> année

**Dessin Initiation** Cours de 2h

lundi 19h-21h

**Volume / Céramique** Cours de 2h

samedi 10h30 - 12h30

#### 2<sup>e</sup> année

**Dessin / couleur** Cours de 2h

mercredi 10h30 - 12h30

mercredi 19h15 -21h15

**Dessin perfectionnement** Cours de 2h

mercredi 19h15 - 21h15

**Estampe Contemporaine** Cours de 2h30

mercredi 18h30 - 21h

#### À partir de la 3<sup>e</sup> année

**Dessin / Peinture / Modèle vivant** Cours de 2h

mercredi 10h30 - 12h30

**Peinture moderne** Cours de 2h30

lundi 14h -16h30

mardi 19h - 21h30

jeudi 10h - 12h30

jeudi 16h45 - 19h15



École d'arts  
du Choletais  
ANNÉE 2026-2027

nom \_\_\_\_\_

prénom \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

cours \_\_\_\_\_



École d'arts du Choletais  
Impasse des Charuelles  
49300 Cholet  
02 72 77 23 40

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**

Soutenu par

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

A

P P

É A

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES PRÉPAS  
PUBLIQUES  
AUX ÉCOLES  
SUPÉRIEURES  
D'ART

**ANÉOT**  
Association Nationale des

**CHOlet**  
agglomération



## Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

> Deux photos d'identité à coller sur la fiche, l'attestation de responsabilité civile.

Pour les habitants de Cholet Agglomération : un justificatif de domicile (contrat de location ou facture de moins de trois mois d'électricité...), la photocopie de l'avis d'imposition 2025 (sur revenus 2024) ou 2026 en cas de changement de situation avant le 19 septembre 2026.

Tarifs Cholet Agglomération : élèves résidant au sein de Cholet Agglomération.

Tarifs hors Cholet Agglomération : élèves résidant hors de Cholet Agglomération.

Tarifs hors Cholet Agglomération - Option Arts Plastiques : lycéens

## Frais de scolarité 2026/2027

Payables en novembre 2025 et février 2026 après réception des deux factures.

	Cholet Agglomération			HORS Cholet Agglo	HORS Cholet Agglo Lycées Option Arts Plastiques
	Tarifs 1 < 1000 €	Tarifs 2 * Quotient familial fiscal ≤ 1600 €	Tarifs 3 * Quotient familial fiscal > 1600 €		
<b>ENFANTS ( 7 à 13 ans )</b>					
6-8 ans Bricolage Modelage (1h)	67,00 €	67,00 €	69,00 €	266,00 €	
7-8 ans Pluridisciplinaire (1h15)	76,00 €	76,00 €	79,00 €	306,00 €	
9-10 ans Pluridécouverte (1h)	62,00 €	62,00 €	64,00 €	245,00 €	
9-10 ans Pluridisciplinaire - 11-13 ans Pluridisciplinaire - Arts graphique - BD / CAO - Modelage/céramique - Dessin/couleur - Dessin couleur & maquette (1h30)	92,00 €	92,00 €	94,00 €	368,00 €	
<b>ADOLESCENTS ( à partir de 14 ans )</b>					
Adolescents Dessin, Dessin/peinture, Atelier images animées (2h)	123,00 €	153,00 €	157,00 €	612,00 €	306,00 €
Adolescents Dessin - Design Architecture - Bande Dessinée / CAO - Volume / Céramique (2h)	164,00 €	204,00 €	209,00 €	816,00 €	408,00 €
<b>ADULTES ( à partir de 18 ans )</b>					
Dessin initiation, Dessin perfectionnement (2h)	123,00 €	153,00 €	157,00 €	612,00 €	
Dessin Couleur (2h)	139,00 €	174,00 €	177,00 €	694,00 €	
Peinture (2h30)	180,00 €	225,00 €	229,00 €	898,00 €	
Dessin/ Peinture / Modèle vivant (2h)	204,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €	
Estampes contemporaine (2h30)	237,00 €	296,00 €	302,00 €	1 184,00 €	
Volume/céramique (2h00)	190,00 €	237,00 €	242,00 €	947,00 €	
<b>AUTRES</b>					
Classe Horaires Aménagés Arts Plastiques	92,00 €				
Stage, prix pour une journée de 5H	39,00 €	40,00 €	55,00 €		
<b>DROITS D'INSCRIPTIONS</b> Obligatoires et non remboursables, payables avec la première facture des frais de scolarité.	16,00 €				

justifiant d'une attestation de scolarité dans les lycées référencés.

\* Tarifs 1 - 2 - 3 : voir conditions ci-après.

## Dispositions particulières

**La date limite d'inscription à l'École d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2026.**

Pour les élèves hors Cholet Agglomération, les frais de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).

## Tarifs et conditions

sous réserve : dans l'attente de la validation du Conseil de la communauté.

Les frais de scolarité des usagers résidant dans Cholet Agglomération sont établis en fonction du quotient familial de chaque foyer. Ce quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.

Les familles n'ayant pas communiqué ces éléments au 19 septembre 2026 se verront appliquer le tarif maximum.

Les changements de situation personnelle ou professionnelle sont pris en compte avant le 10 octobre 2026 sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

### Sur présentation du justificatif

#### Cholet Agglomération - Tarifs 1

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €

> Étudiants de Cholet Agglomération (sur présentation de la carte étudiant) hors Classe Préparatoire.

#### Cholet Agglomération - Tarifs 2

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €.

#### Cholet Agglomération - Tarifs 3

> Contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €.

#### Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales).

> Revenu fiscal de référence : revenus annuels.

> Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

(\*) Passeport « Nouveaux choletais » à présenter lors de l'inscription (réduction de 20% du tarif 3 pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport).

## Modalités de paiement

#### Droit d'inscription

> Payable avec la première facture des droits de scolarité.

#### Droits de scolarité

En deux versements sur factures

> Facture du mois de novembre.  
> Facture du mois de février.

**Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.**

## Annulation d'inscription

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou par mail au Président de Cholet Agglomération. Les droits d'inscription de 16 € seront dus par émission d'une facture.

> Demande reçue au plus tard le 20/09/2026 inclus : les frais de scolarité ne seront pas dus.

> Demande reçue du 21/09 au 31/12/2026 : les frais de scolarité seront dus à 50 %.

> Demande reçue à partir du 01/01/2027 : les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

> Cas particuliers : en cas d'inaptitude de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des frais annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès, la facture ne sera pas due.

## Autres engagements

L'École d'Arts du Choletais s'interdit de procéder à une exploitation pré-judiciaire des images, susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation et/ou à la dignité ou d'en faire une exploitation commerciale. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse mail [dp@choletagglomeration.fr](mailto:dp@choletagglomeration.fr). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site de [cholet.fr](http://cholet.fr).

**Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure de sortie des cours, 5 minutes de courtoisie seront accordées en cas d'imprévu.**

## IMPORTANT !

**Le tarif correspond à l'adresse au jour de l'inscription.**

Attention, pour prétendre au tarif de Cholet Agglomération, il faut présenter une pièce administrative très récente justifiant votre qualité de résident.

**Le paiement est recommandé par chèque ou carte bancaire.**

**La présente inscription vaut approbation du règlement intérieur affiché dans les locaux et présente sur le site [cholet.fr](http://cholet.fr)**

**J'accepte de recevoir des informations par mail à caractère culturel (expos, spectacles...)**  **Je n'accepte pas.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Culture - Hôtel d'Agglomération - BP 62111 - 49321 - Cholet cedex.

**J'accepte l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.**

**Je n'accepte pas.**

Date de l'inscription :

Signature (de l'élève majeur)

Signature (des parents pour les élèves mineurs)